

Pour que la Parole construise l'assemblée

Michel STEINMETZ

*C'est par sa proclamation
que l'Écriture acquiert son
statut de Parole vivante.
Le Christ présent s'adresse
à son Église, et la constitue
par le fait même auditrice,
participatrice et
interlocutrice..*

Loin de se cantonner à ne fournir que des lectures pour la liturgie de la Parole, la Bible imprègne l'ensemble de la liturgie. Comme le rappelle fort bien la constitution sur la liturgie du Concile Vatican II :

« Dans la célébration de la liturgie, la Sainte Écriture a une importance extrême. C'est d'elle que sont tirés les textes qu'on lit et que l'homélie explique, ainsi que les psaumes que l'on chante ; c'est sous son inspiration et dans son élan que les prières, les oraisons et les hymnes liturgiques ont jailli, et c'est d'elle que les actions et les symboles reçoivent leur signification. Aussi, pour procurer la restauration, le progrès et l'adaptation de la liturgie, il faut promouvoir ce goût savoureux et vivant de la Sainte Écriture dont témoigne la vénérable tradition des rites aussi bien orientaux qu'occidentaux ».⁽¹⁾

Il tombe sous le sens que les lectures proclamées durant l'acte liturgique seront exclusivement bibliques, mais il faut aussi rappeler l'origine biblique des oraisons du Missel et songer particulièrement à la musique : au chant des psaumes, qui ont une part si importante dans la liturgie et pas que dans la Liturgie des Heures ; au chant des hymnes, d'inspiration biblique ; au chant des antiennes qui introduisent si bien par leur poésie à une meilleure compréhension de l'Écriture. L'ensemble de ces textes imprègne la mentalité chrétienne comme par osmose et

infuse en elle un esprit biblique, au point de faire de l'action liturgique une action biblique en offrant à la Parole de Dieu une caisse de résonance manifeste.

Pour que l'audibilité de la Parole de Dieu soit garantie, préservée et suscitée au cœur de l'action liturgique, et pour que cette Parole s'incarne et porte du fruit, les acteurs de la liturgie auront à cœur de demeurer radicalement attentifs à plusieurs points.

L'existence d'une scène liturgique

La proclamation de la Parole constitue une « scène liturgique », au sens où elle suppose toujours un ministre, un livre et des auditeurs.

Un **ministre** tout d'abord. Il se trouve habituellement en un lieu prévu à cet effet et conçu pour cet office.

L'ambon est toujours situé face à l'assemblée. Cette organisation de l'espace est une donnée fondamentale ; à elle seule, elle constitue une proclamation. Elle exprime que quelqu'un nous parle, qu'une parole nous advient et que nous en sommes tous les destinataires. Elle ne provient pas de l'assemblée, mais lui est destinée, à partir d'un lieu qui n'est pas le sien.

Les ministres de la Parole, que nous appelons aujourd'hui souvent lecteurs ou lectrices, formaient jadis un « ordre » dans l'Église ! Les structures parlent. En effet, employer le mot « ministre » sous-entend l'accomplissement d'un office, alors que « lecteur » laisse à penser qu'il suffit de savoir « lire » pour proclamer correctement la Parole de Dieu. Il s'agit de proclamer un message en étant le fidèle témoin, « entre la lecture plate et sans relief et une profération théâtrale qui tourne à l'auto-

proclamation ».⁽²⁾ À cette condition, la communication s'établira « de la foi à la foi » (Rm 1, 17), entre celle du ministre et celle de l'assemblée. Le ministre qui proclame la Parole peut encore être accompagné d'autres qui portent des cierges ; et le livre des Évangiles reçoit l'honneur de l'encens.

Entre l'assemblée et le ministre, il y a aussi le **livre**. Lui aussi, avant même que d'être ouvert, parle. Le livre assure une médiation essentielle : il rassure l'assemblée que la Parole qu'elle entend vient d'ailleurs et met encore le lecteur en garde contre lui-même, lui évitant de penser que c'est sa propre parole qu'il énonce et lui interdisant de donner libre cours à sa subjectivité.

La scène liturgique comporte enfin des **auditeurs**. Si la Parole leur est destinée, ils n'en sont pas pour autant passifs. Ils reçoivent cette Parole comme une parole vivante à laquelle ils ont à cœur de répondre. Le peuple de Dieu, invité à répondre à l'appel qui lui est fait, entre en dialogue avec son Seigneur ; il répond par le chant du psaume, acclame par le chant de l'alléluia...

Un acte de transformation

Les conditions énumérées rendent possibles une transformation : les Écritures proclamées deviennent Parole de Dieu vivante.

Elle constitue ainsi un peuple d'auditeurs et se propose d'en faire un peuple de croyants. La Parole retrouve son statut premier : Parole jadis entendue, mise par écrit, reçue, assimilée, elle est à nouveau proclamée. Le support de cette actualité réside dans la voix du lecteur « qui, en proclamant le texte du haut de l'ambon, lui donne vie et le fait se relever de sa position couchée de texte « mort »⁽³⁾ ». C'est bien « l'assemblée liturgique qui donne lieu à la

Bible »⁽⁴⁾, selon l'expression de Louis-Marie Chauvet.

Cela se passe par une liturgie de répétition : croissance, sélective, organisée. Croissance, car pour des raisons humaines évidentes, la répétition est la condition de la croissance et elle est acte de pédagogie.

La répétition est omniprésente dans la liturgie : parce qu'elle fait référence aux Écritures continuellement relues et redécouvertes. Répéter ne signifie pas reprendre : la répétition est la recherche poursuivie du croyant qui scrute les Écritures. Sélective, car les textes choisis le sont de manière organisée en cursus, mais il ne faut oublier non plus que parmi les prières usuelles et fondamentales beaucoup sont extraites de la Bible : *Notre Père, Magnificat, Cantique de Zacharie*, etc... Par ailleurs des mots bibliques ne cessent de ponctuer nos liturgies : *Amen, alléluia, miserere*, etc...

Une sacramentalité de la Parole

Parler de sacramentalité de la Parole, c'est comprendre la proclamation de la Parole dans l'assemblée comme un acte du Christ lui-même. Il s'adresse directement à son peuple par la médiation à la fois du Livre de l'Écriture et de la voix du lecteur. On peut affirmer que, comme le rappelle le Concile Vatican II : « le Christ est là présent dans sa Parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les saintes Écritures »⁽⁵⁾.

C'est par sa proclamation que l'Écriture acquiert son statut de Parole vivante. Le Christ présent s'adresse à son Église, et la constitue par le fait même auditrice, participante et interlocutrice.

L'assemblée devient donc le lieu d'écoute et de réponse à l'initiative du Christ.

« Il semble que l'acte du Ressuscité qui, par le ministère de l'Église, plus précisément par la médiation de l'Écriture proclamée comme Parole, s'adresse à l'assemblée pour en faire dans l'Esprit le Peuple de Dieu. »⁽⁶⁾

La Parole fait l'eucharistie

Selon l'adage célèbre d'Henri de Lubac « l'Église fait l'eucharistie et l'eucharistie fait l'Église », on pourrait dire qu'il en va de même de la Parole. Le récit de l'institution - la consécration - dans la prière eucharistique est lui-même directement la reprise du récit évangélique de la dernière cène ; en son cœur l'eucharistie est donc biblique.

Si la Parole concourt à l'eucharistie, et que l'eucharistie construit l'Église, alors la Parole de Dieu participe à faire du peuple disparate et bigarré de l'assemblée liturgique le Peuple de Dieu, peuple de sauvés. Peu à peu, cette Parole façonne les individualités et les ouvre aux plans de Dieu, au point que chacun grandit dans la proximité avec l'autre en se reconnaissant comme frère, parce que recevant une même Parole offerte. Pour que les lectures liturgi-

ques apparaissent comme livrant la Parole de Dieu, il faut encore qu'elles soient accomplies d'une certaine manière. Il est une façon familière, désinvolte ou hâtive de lire les textes à partir d'un livre mesquin, en mauvais état ou tenu sans respect, qui ne donne pas l'impression que le lecteur s'acquitte d'une fonction liturgique. Sans être déclamée, la Parole doit être proclamée.

Le lieu de la proclamation est l'ambon. On ne lit pas la Parole de Dieu depuis sa place comme s'il s'agissait d'une parole personnelle. On ne fait pas côtoyer à l'ambon les annonces de la semaine, la direction des chants, les monitions et la proclamation de la Parole.

La dignité des livres liturgiques sera préservée : dignité quant au matériau employé pour le livre lui-même et à son état ; et dignité quant à la manière de les manipuler : il ne faut pas se saisir, transporter ou déposer un lectionnaire ou un évangélaire comme on le ferait avec n'importe quel autre livre à usage quotidien. Autant de points d'attention qui seront « signes » de la sacramentalité de la Parole de Dieu.

La Parole de Dieu ne se limite donc pas aux seuls textes bibliques proclamés. Elle infuse aussi la totalité de la prière liturgique, jusqu'à « faire l'eucharistie ». Écriture, elle se révèle aussi comme Parole vivante par la dignité avec laquelle on la traitera de manière fort concrète. C'est toute la célébration qui devient Parole de Dieu adressée à son peuple. La Parole devient alors à la fois le lieu où l'assemblée liturgique se reçoit comme Peuple de Dieu et le lieu où sa réponse à cette Parole est rendue possible. Elle établit, comme l'a dit Guillaume de Saint-Thierry, puis saint Jean de la Croix, « la respiration de Dieu en Dieu » qui pourrait se résumer dans ce dialogue incessamment repris : « Tu es mon Père. Tu es mon fils ; je fais de toi mon peuple. »



Assemblée à la cathédrale de Strasbourg
Fête de la Parole - 8 mai 2010

(1) CONCILE VATICAN II, *Constitution Sacrosanctum Concilium*, 24.

(2) Paul DE CLERCK, « Au commencement était le Verbe », *LMD* 189, 23.

(3) Louis-Marie CHAUVET, *Symbole et sacrament, une relecture sacramentelle de l'existence chrétienne*, Paris : Cerf, 1987, p. 218.

(4) Idem.

(5) CONCILE VATICAN II, *Constitution sur la liturgie*, 7.

(6) Paul DE CLERCK, « Au commencement était le Verbe », *LMD* 189, 36.